

CANONICA & ASSOCIÉS

AVOCATS DEPUIS 1953

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
22 FEV. 2012
A traité par:
Copies:

ROGER CANONICA
FONDATEUR (1925-1990)
ANCIEN BÂTONNIER

FRANÇOIS CANONICA
ANCIEN PREMIER SECRÉTAIRE
VICE-BÂTONNIER

CAROLINE FERRERO MENUT

YVES SIEGRIST

ROMANOS SKANDAMIS

XAVIER-MARCEL COPT
LL.M. (LONDRES)

JENNIFER LAMESTA

NICOLAS GURTNER

VINCENT MAITRE

SABRINA SULLAM

Conseil municipal de la Ville de Genève
A l'att. de Madame Alexandra RYS
Présidente
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 21 février 2012

vm

vm@canonica-law.ch

Concerne : Demande de lecture de correspondance de Monsieur Manuel TORNARE, ancien Conseiller administratif, à l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous informe avoir été consulté par Monsieur Manuel TORNARE, lequel m'a confié la défense de ses intérêts.

Élection de domicile est faite en l'étude.

Vous ne l'ignorez pas, Monsieur TORNARE a été l'objet de propos particulièrement graves, puisqu' attentatoires à l'honneur et indubitablement constitutifs de calomnie au sens pénal du terme, de la part de Monsieur Denis MENOUD lors de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2011.

Publiquement saisi, mon mandant n'entend toutefois pas céder à la tentation – légitime – d'en référer aux juridictions pénales compétentes pour faire valoir son bon droit et laver son honneur.

L'aspect politique, ainsi que le profil public des deux protagonistes en cause ne manqueraient, en effet, pas de donner à cette affaire une importance, dont nos institutions pourraient assurément se passer.

Il n'en demeure pas moins que les propos de Monsieur MENOUD ne peuvent demeurer sans réponse et que la vérité doit publiquement être rétablie, raison pour laquelle, je vous saurais gré de bien vouloir transmettre la réponse de mon mandant, annexée à la présente, à ses destinataires, à savoir l'ensemble

des membres du Conseil municipal et d'en faire lecture lors de la prochaine séance plénière, conformément à l'art. 21 de votre Règlement.

En vous remerciant d'ores et déjà de donner à la présente les suites qu'elle comporte, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.



Vincent Maltre, avocat

Annexe mentionnée

Manuel TORNARE
5 rue Merle d'Aubigné
1207 Genève

Conseil municipal
4 rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

A l'attention de Madame Alexandra RYS,
Présidente

Genève, le 21 février 2012

Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Une lecture récente du Mémorial de la séance du CM du 13 décembre 2011 me conforte dans l'idée que Monsieur le conseiller municipal Denis Menoud s'est "abandonné" à des propos que je ne saurais laisser sans réponse.

Au plan des griefs qui me furent reprochés à l'occasion de l'intervention de cet élu MCG figurent, à la lettre et dans l'esprit, ceux -graves- que j'aurais "détourné" des deniers publics, dans la "meilleure" des hypothèses pour favoriser des tiers et, dans la pire, pour servir mes ambitions personnelles (" il y a eu détournements", "Monsieur Tornare en élection").

Pour illustrer le propos nauséeux, deux situations furent évoquées à titre d'exemple: celle de l'association DIALOGAI, puis, certes de façon plus évanescente, celle d'un théâtre que j'aurais subventionné.

En ce qui concerne DIALOGAI, j'aurais donc "détourné" des fonds au motif que j'aurais procédé à un versement pour indemniser un préjudice qui l'aurait déjà été par la compagnie d'assurance de DIALOGAI, la compagnie GENERALI.

Ainsi, n'aurais-je point indemnisé, mais favorisé l'enrichissement illégitime!

La réalité de ce dossier est évidemment diamétralement différent!

L'association avait été victime d'un cambriolage avec déprédation sévère, dégâts remboursés par cette compagnie.

Mais le maintien d'une couverture par la GENERALI fut dès lors conditionné par une

sécurisation optimale des lieux (ce que n'importe quelle assurance aurait exigé), aux frais de DIALOGAI.

Ainsi, une porte en fer fut exigée. C'est pour cette somme, trop élevée pour DIALOGAI, que la Ville fut sollicitée.

Considérant que l'association, dans une situation pécuniaire délicate, devait éviter d'être à nouveau exposée à des cambriolages et surtout devait être assurée, j'ai pris la décision de subventionner le règlement de la facture de cette porte, après avoir consulté toutes les parties intéressées.

Contrairement donc à ce qu'insinue l'élue municipale - propos clairement diffamatoires - DIALOGAI ne s'est point enrichie, elle a simplement obtenu le droit de continuer à être assurée.

Vous admettez qu'il y a tout de même une singulière nuance qui n'eût pu échapper au Sieur Menoud s'il avait privilégié l'analyse du dossier, plutôt que des péréoraisons abruptes et grossières, surtout sans fondement.

Pour ce qui est du dossier des "pièces de théâtre », je pense que Monsieur Menoud fait allusion à des spectacles dont un certain nombre de places furent achetées à l'avance à des producteurs pour la Cité Senior, pratique exigée par les associations d'aînés depuis des lustres.

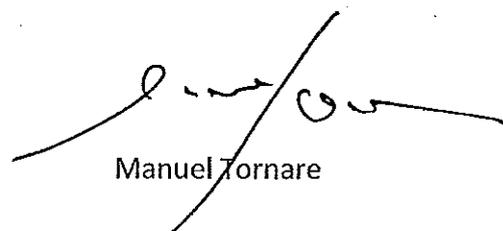
En ce qui me concerne, l'incident est clos. Je suis néanmoins un peu déçu, car je croyais que la carrière - certes fulgurante - de Monsieur Menoud au sein de l'administration municipale aux côtés de Monsieur Vaissade l'avait formé à davantage de rigueur dans l'analyse des dossiers.

J'aurais pu, vous le savez, en raison des faits énoncés ci-dessus, déférer Monsieur Denis Menoud devant les tribunaux.

Tel n'est cependant pas ma conception de la politique.

Le dispenser d'être prévenu par le Procureur général sera mon ultime contribution à la suggestion que je lui fais de tenter, parfois, d'élever son propos au rang, si j'ose le concernant, du débat d'idées.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes meilleures salutations.



Manuel Tornare